



APPEL À CANDIDATURE

INSTALLATION EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

Terrain intercommunal
Chemin des Mines - Molières-Cavaillac (30)



DATE D'OUVERTURE : 14 MARS 2026
DATE DE CLÔTURE : 30 AOÛT 2026



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS

pat@cc-paysviganais.fr

06 85 99 13 36



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

1. CONTEXTE :

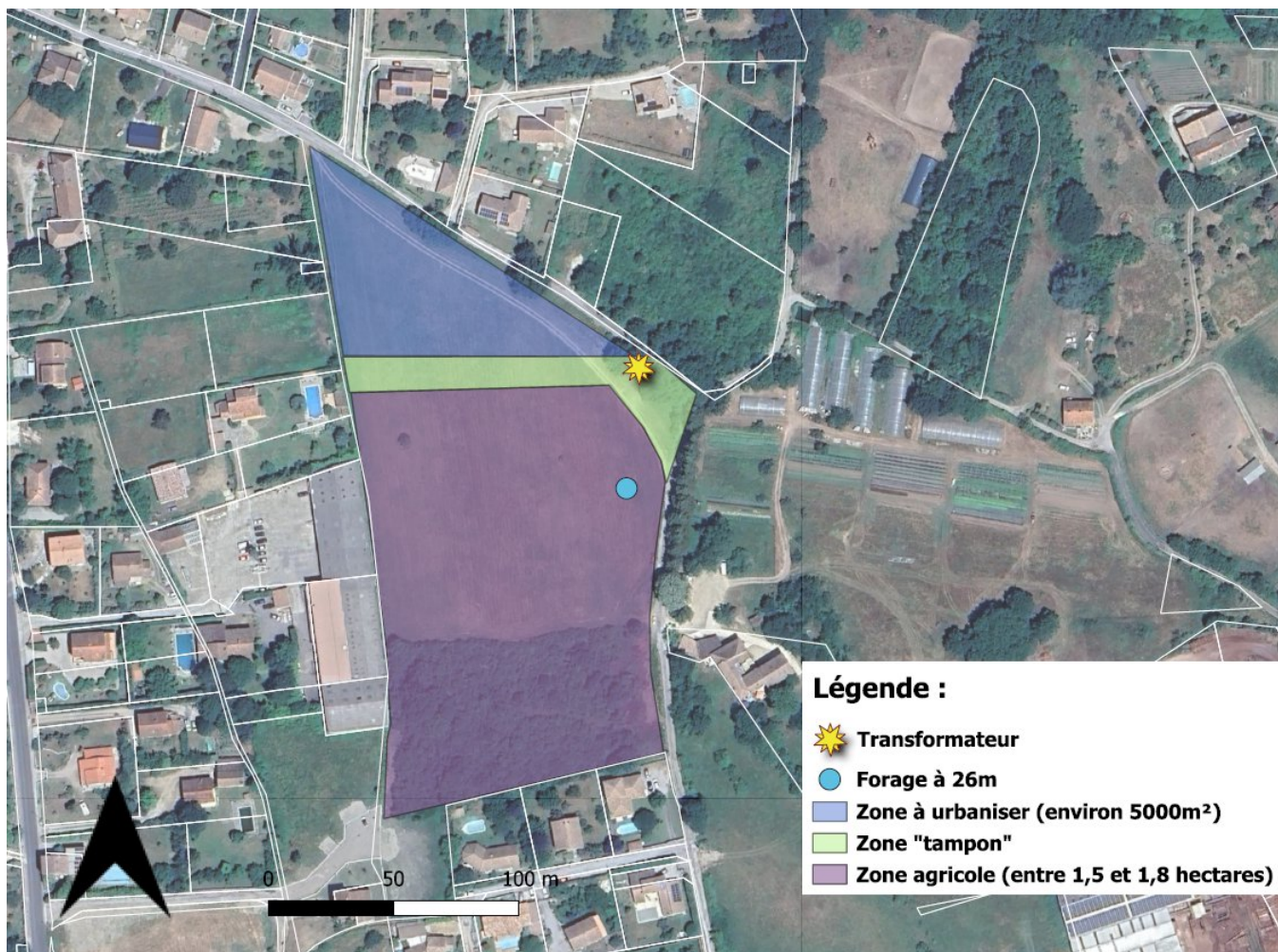
La Communauté de Communes du Pays Viganais (CCPV) regroupe 21 communes, parmi lesquelles **Molières-Cavaillac** où se situe la parcelle en question. Elle exerce des compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de transition écologique et de services à la population. Engagée en faveur d'un développement local durable, elle porte une attention particulière au maintien de l'activité agricole et à la vitalité de ses espaces ruraux. Dans cette dynamique, l'intercommunalité a élaboré avec les partenaires locaux un Projet Alimentaire Territorial (PAT) visant à relocaliser l'alimentation, soutenir les filières agricoles de proximité et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs. Le PAT constitue un outil stratégique pour renforcer les circuits courts, préserver le foncier agricole et développer une agriculture nourricière, résiliente et adaptée aux enjeux environnementaux du territoire.

Le présent appel à candidature s'inscrit dans ce cadre et participe à la volonté de la collectivité de **renforcer une offre locale en maraîchage diversifié**. Achetée en 2019 par l'intercommunalité, cette parcelle s'intègre pleinement dans la mise en œuvre du PAT. La parcelle B126, d'une surface totale de 2,5 hectares, sera découpée en plusieurs projets : un projet d'urbanisme au nord avec des orientations possibles d'habitat collectif et d'accueil de professions libérales ; une partie « tampon » dédiée à la plantation d'arbres fruitiers et enfin le reste de la parcelle dédié à l'activité agricole (carte 1). Un des logements de la zone urbanisée pourra être réservé pour le ou la porteur·se de projet. Dans ce cas, le logement d'habitation sera inscrit dans le bail rural et son loyer sera soumis à l'indice de référence des loyers (IRL) publié chaque année par l'INSEE.

2. LE FONCIER DISPONIBLE

Un diagnostic agronomique et une analyse de sol ont été réalisés en mai 2025. Ils sont disponibles sur demande.

- Surface disponible : entre 1,5 et 1,8 hectares
- Type de sol : sablo limoneux
- Couvert végétal actuel : partie nord = prairie prête à cultiver et partie sud = à défricher
- Accès : chemin des mines / route accessible (commune du Vigan à 4 km)
- Électricité : raccordement possible, présence d'un transformateur au nord de la parcelle
- Voisinage : maraîcher en agriculture biologique (AB)
- Ressource en eau : forage à 26m et projet de stockage avec récupération des eaux pluviales
- Possibilité AB dès la première année car la parcelle n'est plus cultivée depuis plus de trois ans



Carte 1 : Découpage de la parcelle intercommunale B126 à Molières-Cavaillac

3. ORIENTATIONS CULTURALES ENVISAGÉES

- **Maraîchage AB**
- Modes de commercialisation possibles et souhaités par la collectivité :

Préférentiellement les circuits courts de proximité ; néanmoins, le ou la futur·e exploitant·e reste libre du choix de ses débouchés.

- Facilitation de l'accès aux débouchés commerciaux :

Un diagnostic du système alimentaire du territoire a mis en évidence une demande en fruits et légumes biologiques produits localement.

Dans ce contexte, le ou la porteur·euse de projet pourra s'inscrire dans une dynamique territoriale favorable. Il ou elle pourra notamment bénéficier d'un accompagnement pour être mis·e en relation avec différentes opportunités de commercialisation locales, telles que

la restauration collective (cantines scolaires, établissements médico-sociaux, etc.) et les circuits courts de distribution (biocoop, boutique paysanne, etc.).

Il est à noter que la superficie foncière totale ainsi que l'accès à l'eau permettent d'envisager une activité en **maraîchage biologique diversifié**. Il sera également possible d'implanter des serres afin d'étendre la période de production sur l'année.

Une dynamique collective à structurer

Avec une surface comprise entre 1,5 et 1,8 hectares, le site offre la possibilité d'accueillir un ou deux exploitant·es. L'implantation peut concerner une équipe déjà organisée ou des porteur·euses de projet distincts partageant un même espace tout en développant des activités complémentaires. Chacun·e conserverait une pleine liberté dans l'orientation et la conduite de sa production, sous réserve du respect des principes communs fixés avec les collectivités et d'une utilisation concertée du forage.

4. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION:

Dans le cadre d'une installation progressive, le foncier et l'accès au forage seront proposés par l'intermédiaire **d'un prêt à usage (à titre gracieux) d'un an, renouvelable jusqu'à deux fois**. Si au terme de cette période de 1 à 3 ans, l'agriculteur·rice et la commune souhaitent confirmer leur engagement, **un bail rural environnemental** avec respect du cahier des charges de l'agriculture biologique sera conclu sur les terres.

5. LES INVESTISSEMENTS À CHARGE DE L'AGRICULTEUR·RICE :

L'exploitant·e s'engage à prendre en charge les investissements liés :

- aux installations (serres, etc.)
- à l'ensemble du matériel d'exploitation
- aux clôtures et/ou haies intermédiaires
- à l'irrigation à partir du forage

6. LOGEMENT

Actuellement, la collectivité ne dispose pas de logement spécifiquement réservé pour ce projet. Toutefois, la commune de Molières-Cavaillac et la CCPV pourront accompagner la ou les personnes

retenues dans leur recherche, notamment en les informant des biens disponibles sur le territoire et, le cas échéant, en portant une attention particulière à leur dossier. À plus long terme, le projet de zone d'urbanisation prévoit la construction d'un logement associé au terrain agricole. Celui-ci sera proposé à la location dans le cadre du contrat de fermage et restera lié à l'exploitation. La ou les personnes retenues resteront libres de choisir d'occuper ce logement ou de louer ou acquérir un autre bien.

7. PROFIL RECHERCHÉ :

- Formation et expérience (stages et/ou salariat) en production végétale / maraîchage diversifié
- Volonté de produire en AB
- Volonté de vendre en circuits courts et locaux
- Capacité de gestion d'une exploitation
- Être en mesure de fournir un descriptif financier du projet : montage juridique, main d'œuvre et suivi technico-économique sur les 3 premières années, plan de financement de départ sous forme de tableau (besoins (investissement matériel, fonds de roulement) / ressources (apports privés, prêt familial, emprunt moyen et long terme))
- Capacité à réaliser les investissements et la mise en route (autofinancement de départ nécessaire)
- Capacité à travailler en partenariat avec les agriculteur·rices voisin·es, avec la commune de Molières-Cavaillac et la CCPV, capacité de dialogue et d'insertion localement

8. CALENDRIER :

- Réception des candidatures jusqu'au : **30 août 2026**
- Choix définitif du candidat par la CCPV : 15 septembre 2026
- Début d'installation : automne/hiver 2026
- **Visites possibles** : Les candidat·es sont invité·es à venir visiter le site et échanger avec les acteur·rices du projet. Prendre rdv auprès de pat@cc-paysviganais.fr

Le dossier de candidature est à remplir au moyen du formulaire ci-joint. Tous les éléments susceptibles d'apporter des précisions peuvent être ajoutés au dossier. Une fois complété, il sera transmis par voie électronique à l'adresse suivante : pat@cc-paysviganais.fr.

Pour toute question technique, vous pouvez adresser vos demandes à Cécile Caillol de la Chambre d'Agriculture du Gard : cecile.caillol@gard.chambagri.fr

Le jury d'attribution sera composé d'élus·es, d'agents de l'intercommunalité et de conseiller·ères techniques. Ce jury se réunira la première semaine de septembre et examinera les projets sur la base des différents critères d'appréciation :

- Pertinence et viabilité technique et économique du projet
- Adéquation avec le projet communal – intercommunal
- Viabilité humaine du projet

Contacts pour tout complément d'information :

- **CCPV :**

Coline Vinette, chargée de mission coopération agricole et territoriale

pat@cc-paysviganais.fr / 06 85 99 13 36

Lucie Monne, chargée de mission Projet Alimentaire Territorial (PAT)

pat@cc-paysviganais.fr / 07 87 66 74 02

Delphine Passet, développement économique et agricole

d.passet@cc-paysviganais.fr / 04.99 .54.27.13

- **Chambre d'agriculture**

Cécile Caillol, chargée de mission agricultures et territoires

cecile.caillol@gard.chambagri.fr / 04 66 54 29 66